



« Maintenir les équilibres et transmettre les richesses »

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

Mercredi 6 avril 2022

Salle Lucien Dumas – Aimargues

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 6 avril 2022

Date de convocation : 30/03/2022

Membres en exercice : 24 titulaires et 24 suppléants

Membres votants : 13 votes exprimés /24

La règle du double quorum est respectée : quorum général 13/24, quorum privé 8/13.

L'an deux mille vingt et un, le six avril, le Comité de programmation du GAL Vidourle Camargue a été consulté.

Présents :

Collège public : Laurence BARDUCA-FAUQUET, Thierry AGNEL, Chantal VILLANUEVA, Olivier PENIN, Josiane ROSIER-DUFOND,

Sans voix délibérative : Jean-Romain BRUNET, Pierre MARTINEZ,

Collège privé : Patrick GAILLARD, Claire THIERRY, Marie José QUEREL, Nathalie BRUEL, Daniel PAYEN, Pascal CHABERT

Sans voix délibérative : Olivier RIBES, Christian BOURDON

Collège société civile : Claude CONSTANT, Florence COUVREUR

Sans voix délibérative :

Techniciens / partenaires : Carole AGOU, Véronique COUDERC.

Équipe du GAL :

Maxime Charlier, Aude Faye, Adrien Montizon

Excusés :

Collège des collectivités : Christiane ESPUCHE, Francine CHALMETON, Pierre GRISELIN

Collège privé : Magali RENAUD, Robert LEFORT, Rémi DUMAS, David QUINOT

Collège société civile : Annelyse CHEVALIER, Daniel RÉMY, Catherine BERTY

Techniciens / partenaires: Zoé VALAT

ORDRE DU JOUR

a) Etat de la maquette financière et informations sur les sous-réalisations

b) Avis d'opportunité

- FA1 Entrepreneuriat – **Modernisation du fournil de la boulangerie** – SAS Pierre Solignac à St Just
- FA1 Entrepreneuriat - **Création d'une cidrerie artisanale bio**- SASU Pépîne Vergèze
- FA2 Tourisme – **Rénovation de la maison du nautisme** - Régie autonome Port Camargue
- FA2 Tourisme – **Flotte de bateaux électriques de location** – SARL Rivage à Port Camargue
- FA5 Patrimoine – **Parc public et pédagogique de la culture camarguaise** - Commune d'Aubord

c) Programmation selon retour de l'autorité de gestion

- FA1 Entrepreneuriat - Flotte de bateaux électriques de location – SARL Rivage (Port Camargue)

d) Questions diverses

- Méthode et calendrier de la candidature GAL à la programmation LEADER 2023-2027
- Information sur les évolutions de la maquette
- (Proposition d'ajout) Modification des bénéficiaires des fiches-actions 2 (Tourisme) et 3 (Employabilité)

COMPTE RENDU

I. Etat de la maquette financière avant comité du jour

Suivi de la consommation LEADER 2014-2022								
	FA1	FA2	FA3	FA4	FA5	FA6	FA7	Total
	Entrepreneuriat	Tourisme	Employabilité	Cohésion sociétale	Patrimoines	Coopération	Animation GAL	
Enveloppe FEADER	417 592,81 €	598 321,94 €	169 683,43 €	452 467,86 €	751 744,80 €	68 036,25 €	644 141,25 €	3 101 988,34 €
Projets programmés après CP 09/02/22	27 projets 406 799,20 €	25 projets 476 254,95 €	8 projets 127 399,40 €	19 projets 426 959,20 €	23 projets 568 671,67 €	4 projets 68 017,92 €	6 projets 460 836,37 €	112 projets 2 534 938,71 €
Part consommée	97%	80%	75%	94%	76%	100%	72%	82%
Montant disponible	10 793,61 €	122 066,99 €	42 284,03 €	25 508,66 €	183 073,13 €	18,33 €	183 304,88 €	567 049,63 € (A)
Suivi des opportunités								
Dossiers en opportunité après CP 09/02/22	3 projets 38 273,00 €	3 projets 74 846,18 €	1 projets 41 068,39 €	3 projets 61 888,00 €	6 projets 165 168,91 €	0 projets - €	3 projets 151 437,07 €	19 projets 532 681,55 € (B)
Projection de l'enveloppe restante	- 27 479,39 €	47 220,81 €	1 215,64 €	- 36 379,34 €	17 904,22 €	18,33 €	31 867,81 €	34 368,08 € (C)

A la sortie du comité de programmation du 9 février 2022, il restait 567 049,63 € de FEADER non-programmés dans le cadre du dispositif LEADER. Si les 19 projets en cours d'instruction suivent leur cours, il restera seulement 34 368,08 € disponibles pour de nouveaux dossiers.

Les aides LEADER sont parfois versées partiellement lorsque le projet est sous-réalisé.

Fiche Action	Dossier	Porteur	FEADER Payé	Déprogrammation
FA3 Employabilité	Requalification de Via Innova	CC Pays de Lunel	21 199,04 €	1 215,64 €
FA4 Cohésion sociétale	Printemps et Automne de Palabrages	Caravaunage	4 524,80 €	9 216,00 €

Il est porté à connaissance des membres du comité, que les projets sous-réalisés « Requalification de Via Innova » et « Printemps et Automne de Palabrages » ont été récemment payés, amenant à déprogrammer 10 431,64 € qui reviennent dans la maquette.

II. Avis d'opportunité

Fiche Action 1 Entrepreneuriat	MODERNISATION DU FOURNIL DE LA BOULANGERIE SOLIGNAC			
Maître d'ouvrage	SAS Pierre Solignac			
Localisation du projet	140 avenue Gabriel Péri à St Just			
Calendrier d'exécution	mars – juillet 2022			
Objectif fiche action	Le développement de service de proximité et de base à la population			
Points d'intérêt	Le four au gaz est remplacé par un four électrique. 27 emplois sont consolidés. La seule boulangerie au centre du village de St Just est maintenue. La maison Solignac d'approvisionne beaucoup en local.			
Lignes de dépenses	Four électrique		58 064 €	
	Travaux annexes		9 192 €	
	Total dépenses HT		67 256 €	
Plan de financement prévisionnel	Co financeur à définir	10 %	6 250 €	Taux maxima d'aide publique = 50 %
	Autofinancement	52 %	36 006 €	
	Aide Leader	38 %	25 000 €	
	Coût total éligible HT		67 256 €	

Remarque en séance : la boulangerie se fournit en proximité en particulier pour la farine qui provient à 60% du Moulin de Sauret (Montpellier).

Vote	
Validation de la grille de notation : 14/20 Il est procédé au vote à main levée.	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Fiche Action 1 Entrepreneuriat	CREATION D'UNE CIDRERIE ARTISANALE BIO			
Maître d'ouvrage	SASU Cidrerie Pepine Aglaé MAUREL			
Localisation du projet	Vergèze – chemin de Minteau			
Calendrier d'exécution	juillet - octobre 2022			
Objectif fiche action	Commercialisation des produits de l'agriculture liés aux ressources endogènes			
Points d'intérêt	Valorisation de pommes déclassées, 100% bio et 80% circuits courts.			
Lignes de dépenses	5 cuves 2 000 l en inox		37 000 €	
	Travaux annexes		8 000 €	
	Dépenses totales HT		45 000 €	
Plan de financement prévisionnel	Cofinancier à déterminer	10%	4 500 €	Taux maxima d'aide publique = 50 %
	Autofinancement	50%	22 500 €	
	Aide LEADER	40%	18 000 €	
	Total		45 000 €	

Remarques en séance : M. PAYEN interroge sur la localisation exacte des vergers identifiés pour la matière première. A sa connaissance, il n'y a pas d'exploitation labellisée AB à Vergèze.

Vote	
Validation de la grille de notation : 15/20 Il est procédé au vote à main levée.	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

Fiche Action 2 Tourisme		RENOVATION DE LA MAISON DU NAUTISME			
Maître d'ouvrage	Régie autonome de Port Camargue				
Localisation du projet	parvis principal de Port Camargue				
Calendrier d'exécution	février à décembre 2022				
Objectif fiche action	la captation et adaptation à la nouvelle demande des clientèles (tourisme d'expérience), le développement de l'offre touristique autour du fluvial et des potentialités liées à l'eau				
Points d'intérêt	Equipement mutualisé et multifonctionnel adapté aux prestataires touristiques, aux acteurs culturels et aux visiteurs. Lien fort avec l'intérieure des terres notamment le Grand site Occitanie.				
Lignes de dépenses	Travaux de second œuvre et création d'une terrasse		58 500 €		
	Dépenses totales HT		58 500 €		
Plan de financement prévisionnel	Autofinancement appelant le FEADER	16%	9 360 €	Taux maxima d'aide publique = 80 %	
	Autofinancement	20%	11 700 €		
	Aide LEADER	64%	37 440 €		
	Total		58 500 €		

Remarques en séance : M. BRUNET précise que les prestataires nautiques ont été regroupés à proximité sur un même ponton. La maison du nautisme est pensée comme un post avancé de la capitainerie. Animé en partenariat avec la SEM Grau-du-Roi Développement, ce lieu mutualisé permettra au public de réserver ses sortis en mer. Un espace enfants a été étudié en partenariat avec le Seaquarium. L'extérieur du bâtiment a été embelli. L'inauguration aura lieu le 16 avril.

Vote	
Validation de la grille de notation : 14/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers. Mme Villanueva ne participe pas au vote.	Pour :11 Abstention : 1 Contre : 0

Fiche Action 2 Tourisme		Création d'une flotte de bateaux électriques de location et d'une plateforme de réservation			
Maître d'ouvrage	SARL Rivage				
Localisation du projet	Port Camargue – Le GRAU-DU-ROI				
Calendrier d'exécution	février – juin 2022				
Objectif fiche action	la captation et adaptation à la nouvelle demande des clientèles (tourisme d'expérience), le développement de l'offre touristique autour du fluvial et des potentialités liées à l'eau.				
Points d'intérêt	Equipement sans nuisance sonore, ni gaz à effet de serre. Début d'une reconversion totale de la flotte. Elargissement de la saison et création de 2 emplois saisonniers grâce à la plateforme de réservation en ligne.				
Lignes de dépenses	4 bateaux électriques		58 800 €		
	Plateforme de réservation en ligne		13 020 €		
	Plan de communication		8 500 €		
	Dépenses totales HT		80 250 €		
Plan de financement prévisionnel	Com com Terre de Camargue	8%	6 250 €	Taux maxima d'aide publique = 50 %	
	Autofinancement	61%	49 070 €		
	Aide LEADER	31%	25 000 €		
	Total		80 320 €		

Remarques en séance : les bateaux électriques, bien que plus coûteux à l'achat, se verront appliquer les mêmes tarifs que les bateaux à moteurs thermiques (à partir de 68 € de l'heure).

Vote	
Validation de la grille de notation : 12/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 11 Abstention : 2 Contre : 0

Fiche Action 5 Patrimoine	AMENAGEMENT D'UN PARC PEDAGOGIQUE DE LA CULTURE CAMARGUAISE			
Maître d'ouvrage	commune d'Aubord			
Localisation du projet	RD135 Nord Ouest d'Aubord à côté du stade			
Calendrier d'exécution	octobre 2022 à février 2023			
Objectif fiche action	la connaissance, la diffusion et la transmission des patrimoines culturel et naturel. L'affirmation et la transmission d'une identité culturelle forte			
Points d'intérêt	Le projet est reproductible et rend accessible au grand public des équipements du domaine privé (manades). Aménagement « vitrine » de la culture camarguaise, très visible et à l'entrée du territoire.			
Lignes de dépenses	Bouvaou, laupio, abri chevaux		163 665 €	
	Eclairage sanitaire		39 600 €	
	Barrières, portique, végétalisation		62 015 €	
	Parcours d'interprétation		6 000 €	
	Total		271 280 €	
Plan de financement prévisionnel	Région	25%	67 820 €	Taux maxima d'aide publique = 80 %
	Etat DSIL	30%	81 384 €	
	Autofinancement	27%	72 076 €	
	Aide LEADER	18%	50 000 €	
	Total		271 280 €	

Remarques en séance : le projet est jugé exemplaire et cumule un maximum de point sauf concernant son impact sur la notoriété du territoire. Néanmoins, la parcelle aménager est très visible de la route principale (route des canaux) et permettra à cet équipement d'être une vitrine des spécificités du territoire Vidourle Camargue.

Vote	
Validation de la grille de notation : 19/20 Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

III. Programmation selon retour de l'autorité de gestion

Il est proposé au comité de programmation de voter l'aide pour le projet de la SARL Rivage qui vient d'obtenir ici un avis d'opportunité favorable et dont la conformité a été vérifiée par la région Occitanie en tant qu'autorité de gestion FEADER.

Fiche Action	Dossiers	Porteur	Note sur 20	FEADER	Coût total
FA2 Tourisme	Flotte de bateaux électriques et création d'une plateforme de réservation en ligne	SARL Rivage	12	25 000,00 €	80 320,00 €

Vote	
Validation de la programmation du projet de la SARL Rivage Il est procédé au vote électronique à l'aide des boitiers.	Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 0

IV. Questions diverses

a) Information sur les évolutions de la maquette financière

Fiche-action 7 Animation : Par suite des précisions apportées par l'autorité de gestion sur les modalités de clôture de la programmation LEADER 2014-2022, les montants provisionnés pour l'animation 2023 et 2024 dédiée à la gestion des dossiers de paiement ont été revus à la baisse et consommeront respectivement 48 589,44€ (1 ETP) et 20 245,60€ (0,5 ETP jusqu'en novembre) de FEADER.

Fiche-action 5 Patrimoines : L'avancement du projet de Plan de soutien aux traditions camarguaises mène à l'ajustement du financement FEADER prévisionnel à 70 000€ (au lieu de 100 k€ initialement

prévu). Cette variation est due à la participation de 23 manades sur les 36 répertoriées, pour lesquelles un montant d'aide avait été provisionné.

Maxime CHARLIER précise qu'en sortie de la séance de ce jour, il manque plus de 111 800 € de FEADER pour financer l'ensemble des dossiers validés en opportunité plus haut. Le service LEADER du PETR averti les porteurs de projet qu'ils bénéficieront d'un soutien financier dans la limite des crédits disponibles. Les derniers crédits bénéficieront à ceux dont la demande d'aide sera complète en premier. Le GAL continue cependant à étudier des dossiers pour anticiper la sous-réalisation de certaines opérations.

b) Méthode et calendrier de la candidature GAL à la programmation LEADER 23-27

La candidature à la prochaine programmation LEADER 2023-2027 sera réalisée en deux étapes :

- **Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** visera à définir les territoires et les structures porteuses. Il est ouvert depuis le 1er avril et la réponse à l'AMI est attendue pour le 29 avril 2022.
- **Un Appel À Candidature (AAC)** devrait être lancé par l'autorité de gestion à l'été 2022 pour une réponse attendue en septembre 2022 afin de présenter le plan d'action du territoire.

Afin de répondre rapidement à l'AMI, il est proposé l'organisation d'une réunion technique exceptionnelle le mardi 12 avril de 10h à 12h afin d'étudier plusieurs éléments de réponses attendus : thématiques envisagées et description de la gouvernance.

Dans un deuxième temps, une concertation plus large sera organisée dans le but de préparer l'AAC. Le principal objet sera la définition des priorités LEADER dans le cadre du projet de territoire Vidourle Camargue récemment actualisé et de décliner ces priorités à travers des fiches-actions et grilles de sélection.

Pour ce faire, plusieurs temps de rencontre seront à prévoir de mai à juillet 2022 :

- Les **10, 20 et 31 mai**, trois journées pour proposer des actions répondant aux trois défis du projet de territoire (Cadre de vie, Economie, Vie sociale) ;
- Le **mardi 21 juin**, restitution des travaux et rédaction des fiches-actions ;
- Le **mardi 12 juillet**, travail sur les grilles de sélection et la gouvernance.

c) Retour sur l'évaluation LEADER 2014-2021 :

L'évaluation du dispositif LEADER Vidourle Camargue fait ressortir trois points forts :

- Une **bonne consommation** des enveloppes (92% programmé au 08/07/2021),
- L'**effet levier** démultiplicateur : 1€ LEADER = 3,69€ de coût projet sur le territoire,
- La **forte incitativité** pour les projets des FA3 Employabilité et la FA6 Coopération.

Cependant, deux obstacles sont à surmonter :

- Des **procédures trop lourdes** et trop longues,
- Une **communication insuffisante** tant en externe qu'en interne.

d) Modification bénéficiaires fiche action 2 (tourisme) et 3 (employabilité)

Afin d'être au plus proche des réalités du territoire, il est proposé d'ajouter les **Sociétés d'Économies Mixtes** aux bénéficiaires des Fiches-Action 2 *Tourisme* et 3 *Employabilité*.

Cela permet de compléter la liste déjà établie des :

- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Syndicats mixtes
- Établissements publics
- Associations loi 1901
- Micro et petites entreprises
- Organismes consulaires
- Personnes physiques (SIRET obligatoire)

- Coopératives de l'économie sociale et solidaire

Vote	
Validation des modifications des fiches-action FA2 et FA3	Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

e) **Un calendrier de réalisation contraint :**

Fin des dépôts de dossiers complets auprès du GAL	30/09/2022
Fin de programmation	31/12/2022
Fin d'exécution des projets (dernière facture acquittée)	31/12/2023
Fin des instructions des demandes de paiement (dépôt solde)	30/06/2024
Clôture du FEADER 2014-2020 (dernier versement sur le compte du PP)	31/12/2025

f) **Prochaines rencontres**

- Comité de programmation **mercredi 6 juillet 2022**
- Comité technique **mardi 21 juin 2022** - 10h
- Réunion technique AMI mardi 12 avril - 10h

Compte-rendu rédigé le 07/04/2022 à Aimargues.

**Le Président,
Pierre MARTINEZ**

